



# Aydoilles

*Ay'chos des Maix*

## *Le mot du Maire*

Nous voici déjà à la moitié de l'année 2019. Dans ce bulletin semestriel, vous trouverez des informations toujours utiles à rappeler, des précisions sur les travaux et investissements décidés par le conseil municipal et qui se concrétisent, mais aussi des inquiétudes liées à l'augmentation des nuisances et des dégradations constatées depuis un certain temps.

À partir du 29 juillet la commune accueille un nouveau boulanger qui saura, je l'espère pérenniser ce commerce de proximité qui est apprécié par nombre d'habitants. Nous sommes cette année encore concernés par une alerte sécheresse. Nous comptons sur le bon sens et la responsabilité de chacun pour limiter les usages de l'eau et respecter les termes de l'arrêté préfectoral.

**Je vous souhaite un bel été.**

Votre Maire, Christine SOUVAY



## *Agenda*

La bibliothèque sera fermée entre le 14 juillet et le 15 août 2019.

### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

**MAIRIE** : 4 Rue de la Mairie  
Tél. : 03 29 65 78 79  
Email : aydoilles-vosges@wanadoo.fr  
Site internet : [www.mairie-aydoilles.com](http://www.mairie-aydoilles.com)

#### Ouverture du secrétariat au public :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 16H à 18H
- Les mardi et samedi de 9H à 11H
- Par téléphone et sur rendez-vous en dehors de ces horaires

#### Permanence de M<sup>me</sup> le Maire et des adjoints :

- Du lundi au vendredi de 16H30 à 18H30
- Le samedi de 9H à 11H

**Accueil de Loisirs d'été** : du 5 au 23 août 2019  
au bâtiment périscolaire organisé par la Mairie d'Aydoilles

**Pétanque** : concours vacanciers les vendredis 26 juillet, 02, 09 et 16 août 2019 à partir de 20H au boulodrome

**6 octobre** : repas du CCAS

**24 novembre** : bourse aux jouets organisée par Aydoilles Tonic, salle Laurent Mengel

**18 décembre** : arbre de Noël de la commune d'Aydoilles, salle Laurent Mengel

## Sécurisation de la traversée d'Aydoilles sur la RD 420

Le début de l'année 2019 a été consacré à la concrétisation de ce projet.

L'appel d'offres a été lancé au mois d'avril et le marché a été attribué à l'entreprise Eurovia pour un montant de 337 503 € HT, éligible aux subventions de l'Etat (DETR acquise pour 110 768 €), de la Région Grand Est et du Conseil Départemental.

Les travaux débuteront à partir du mois de septembre pour une durée d'environ 8 semaines. Le plan de circulation sera effectif à l'issue des travaux à partir du mois de novembre.



## Travaux sur le réseau d'eau potable

Durant les mois de juillet/août, en amont des travaux de sécurisation route de Saint-Dié et dans un souci d'optimisation, la canalisation d'eau publique vétuste, d'un calibre insuffisant et située en domaine privé va être renouvelée. Les branchements existants seront repris sur la nouvelle canalisation et le syndicat en profitera pour positionner les compteurs à l'extérieur des habitations dans des coffrets isolés. Une manchette sera posée à la place du compteur existant.

D'autres travaux sur le réseau d'eau sont prévus et seront réalisés par le Syndicat des Eaux :

- Changement de vanne rue du Boua à hauteur du croisement avec le chemin des Feignes.
- Changement de vanne de secteur au niveau du carrefour rue de la Xavée/rue du Moulin/rue de la Mairie/rue du Haut de la Croix.
- Changement de vanne de secteur au niveau du carrefour rue d'Epinal/rue des Ecoles/rue du Haut de la Croix.
- Extension du réseau d'eau surpressé route de Remiremont.

Tous ces travaux sont financés par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Bolottes et la commune d'Aydoilles. Ils seront terminés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, date à partir de laquelle la Communauté d'Agglomération exercera la compétence eau qui lui est imposée par la loi.



Travaux d'eau juillet 2019



## Nouveau boulanger

À partir du 29 juillet 2019, un nouveau boulanger vient s'installer dans le local commercial situé rue des Ecoles dans le bâtiment qui accueille aussi les services périscolaires.

C'est M. Kevin GREMILLET qui succède à M. Alexis COSTA. Il concrétise ainsi un projet professionnel mûrement réfléchi. Il fabriquera le pain sur place mais aussi tous les produits que l'on peut trouver dans une boulangerie.

Nous lui adressons tous nos vœux de réussite et souhaitons que ce lieu continue encore longtemps à remplir son rôle de proximité et de lien social.



## Cabinet Infirmier

Le cabinet infirmier a fermé ses portes le 10 juillet dernier. Les locaux sont donc libres à la location.

## Association culture(s)

**Donner son sac d'école et tout type de matériel scolaire.**

L'association CULTURE(S) est une association « loi 1901 » créée le 9 février 2018. Elle a pour but d'aider le village de DONETEON au BURKINA FASO dans son développement social, sanitaire, culturel en partenariat avec l'association DONE, présente sur place. Elle veut promouvoir la culture, favoriser l'alphabétisation, la réussite scolaire des enfants et l'épanouissement culturel entre les deux pays.

Outre le sac d'école, vous pouvez donner tout type de matériel scolaire (livres, tables d'école, trousse, etc).

Il faut remplir un container qui sera acheminé vers le village de Donètéon au Burkina Faso au début du mois de janvier 2020.



Pour tout renseignement mais aussi connaître les modalités de dépôts des dons, merci de vous adresser à :

ASSOCIATION CULTURE(S)

2 Rue du Faubourg

88000 VAUDÉVILLE

[associationculturesburkina@gmail.com](mailto:associationculturesburkina@gmail.com)

## Bruit, nuisances et dégradations

Autour de la Mairie, nous sommes de plus en plus confrontés à des problèmes de nuisances et de dégradations qui empoisonnent la tranquillité des habitants autour de la Mairie.

Les photos sont éloquentes.



Vitre bibliothèque

Forêt à côté du stade

Abords église et monument aux morts

Plateau sportif

Des individus irrespectueux squattent les alentours du stade, de l'église, du monument aux morts, de la bibliothèque et de la Mairie. S'il n'y a aucune interdiction de fréquenter ces espaces publics, il est intolérable de devoir subir de jour comme de nuit les bruits de voix, de musique forte et surtout de devoir ramasser presque chaque matin des tas de mégots, de bouteilles de bière, de vodka et autres déchets résultant de soirées très arrosées. Celles-ci rassemblent des jeunes adultes mais aussi des mineurs. Et au regard des restes de boissons que les élus ou le personnel communal doivent évacuer pratiquement chaque jour en arrivant au travail, il est difficile de ne pas être inquiet pour la santé de ces personnes qui absorbent autant d'alcool et ce, de plus en plus souvent.



Plateau sportif : déchets et poteau filet de tennis détruit



C'est aussi pour préserver les lieux et le déroulement des séances de sport des élèves des écoles, que le plateau sportif a été fermé pendant plusieurs semaines. Il est à présent de nouveau ouvert parce que nous ne pouvons pas priver plus longtemps celles et ceux qui souhaitent pratiquer tranquillement du sport et qui eux, utilisent pleinement le lieu dans sa fonction première.

Espérons que ces lignes et ces photos feront prendre conscience à ceux qui fréquentent ces endroits et qui les dégradent, mais aussi à leurs parents qu'il faut que cela s'arrête afin que chacun puisse vivre comme il l'entend, côte à côte en respectant les espaces publics, les modes de vie, les contribuables et surtout les personnes.

# *L'assainissement, une nouvelle compétence pour le territoire de la CAE*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté d'Agglomération d'Épinal exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire et le transfert de la compétence eau est prévu réglementairement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



## **LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT ....QUELS CHANGEMENTS POUR L'USAGER ?**

La Communauté d'Agglomération d'Épinal s'est attachée à rendre ce transfert de compétence, qui concerne directement les usagers, le plus neutre possible : sans augmentation de tarifs en 2019 et sans changement d'interlocuteur dans un souci de continuité de service.

Pour la partie technique, une équipe technique de la CAE assure l'exploitation des stations d'épuration et l'entretien des réseaux gérés en régie, cette équipe est basée à Arches. Certaines communes continuent également d'intervenir sur l'assainissement par conventionnement avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Il n'y a aucun changement pour les services assainissement précédemment exploités en délégation de services publics.

Le transfert de la compétence assainissement demandé par la législation, a été envisagé par la Communauté d'Agglomération en partenariat avec les anciens services assainissement du territoire et il a été mis en œuvre en veillant à s'adapter aux spécificités de chacun et en s'appuyant sur les services efficaces déjà en place pour garantir la continuité et la qualité du service assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

## **UN NOUVEAU SERVICE ASSAINISSEMENT... COMMENT LE CONTACTER ?**

Un nouveau service dédié à l'eau et aux déchets a été créé au sein de la Communauté d'Agglomération : le service eau, assainissement, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), déchets pour faire face au transfert de ces nouvelles compétences.

Ce nouveau service se structure progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI et continuera à se structurer puisque le transfert de la compétence eau interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **POUR TOUTE INFORMATION :**

- Tel : 03.56.32.10.13
- [assainissement@agglo-epinal.fr](mailto:assainissement@agglo-epinal.fr)

# Transports scolaires année 2019/2020



La campagne d'inscription aux transports scolaires pour la prochaine rentrée est ouverte.

Tous les collégiens et les lycéens devant emprunter les transports scolaires pour se rendre à leur établissement scolaire doivent procéder à leur inscription sur le nouveau site régional [www.fluo.eu/88](http://www.fluo.eu/88) avant le 23 août 2019.

Au-delà de cette date, si la demande n'est pas justifiée par un motif recevable par le règlement des transports scolaires, la famille s'expose à une pénalité financière.

Pour les enfants domiciliés à Aydoilles, le paiement de la totalité de la participation familiale doit s'effectuer sur le site internet FLUO lors de l'inscription. Le remboursement par la commune, à hauteur de 60 € se fera sur présentation du justificatif de paiement édité sur le site en retournant sur le suivi et d'un RIB.

Renseignements en mairie ou par téléphone au 03 29 65 78 79.

## ITINÉRAIRES ET HORAIRES DES BUS

Les travaux de sécurisation de la traversée d'Aydoilles sur la RD 420 et de requalification du carrefour de la Route de Méménil, qui débiteront en septembre entraîneront une modification des itinéraires des bus de transports scolaires en direction des collèges et lycées d'Epinal. Certains arrêts disparaîtront et un autre sera ajouté (Rue des Ecoles). L'arrêt de bus proche du bâtiment des pompiers sera délocalisé et transféré près de la boulangerie.

En collaboration avec les services transports de la Région, une information sera diffusée au cours de l'été concernant ces changements.

*Alerte sécheresse*



Arrêté préfectoral N°526/2019 du 8 juillet 2019 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone de gestion «Moselle amont et Meurthe» dans le département des Vosges.

A compter du 8 juillet et jusqu'au 31 août 2019, il est formellement interdit d'utiliser l'eau pour :

- laver son véhicule
- arroser les jardins potagers, les pelouses et fleurs entre 9h et 20h
- remplir les piscines d'une contenance supérieure à 1m3

Pour rappel, il est formellement interdit de s'approvisionner en eau dans le ruisseau des Bolottes afin de garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces conformément à l'article L 432-5 du Code de l'Environnement.

Vous pouvez consulter l'arrêté complet sur le site internet de la préfecture [www.vosges.gouv.fr](http://www.vosges.gouv.fr)



## Infos utiles

Pour toute question administrative, réglementaire ou tout type de formulaire à se procurer, un seul site officiel, celui de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

• **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE : 03 29 65 88 45**

• **SERVICE DES EAUX, FONTAINIERS :**

Messieurs Florian BERNARD  
et Stéphane CHRISMENT  
03 29 65 86 57 (laisser un message)  
Bureau : 4 Rue de la Mairie  
Téléphone : 03 29 65 86 55 (le jeudi)  
Email : syndicat-bolottes@orange.fr

• **DÉPANNAGE ENEDIS : 09 726 750 88**  
(numéro dépannage pour les habitants)

• **DISTRIBUTION DU QUOTIDIEN LOCAL :**

Mme Maryline LAURENT : 06 30 74 81 57

• **ASSISTANTE SOCIALE :**

03 29 29 27 30

Mme BANNWARTH reçoit sur rendez-vous à la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale secteur Epinal 3

• **CORRESPONDANTS POUR VOSGES MATIN :**

Mme Lydie Gremillet - 06 82 82 50 28  
Email : lydie.gremillet@outlook.fr  
M. Régis Ferry - 06 08 14 89 10  
Email : sand.regis@wanadoo.fr

• **RELAIS ASSISTANTS MATERNELS :**

Jordane Martinet - 06 78 69 75 65  
Email : jordane.martinet@agglo-epinal.fr

• **BUREAU DE POSTE DE GIRECOURT S/DURBION :**

Lundi, jeudi, vendredi, de 13H30 à 16H00  
Mardi de 14H30 à 17H30  
Mercredi et samedi de 9H00 à 11H30

• **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT :**

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports s'effectuent auprès des mairies équipées de dispositifs de recueil, Aydoilles n'en disposant pas.

Faire une pré-demande en ligne sur le site : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Pour les pièces justificatives à fournir, se rapprocher de la mairie dans laquelle vous souhaitez déposer votre demande et récupérer votre titre sécurisé.

## PASS COMMUNAUTAIRE

Pour obtenir ou renouveler son pass communautaire, il suffit de venir à la mairie de votre domicile muni des pièces suivantes :

- Une photo d'identité récente
- Une carte d'identité ou permis de conduire pour les adultes et le livret de famille pour les enfants
  - Taxe d'habitation ou taxe foncière de la résidence principale en cours de validité) si vous êtes nouvel arrivant, le bail ou acte authentique d'achat de l'habitation
  - L'ancien pass communautaire



## Infos Sicovad

### DISTRIBUTION DES SACS JAUNES DANS LES BOÎTES AUX LETTRES

Le SICOVAD souhaite continuer à encourager ses administrés à trier toujours plus. Pour les aider dans cette démarche, une nouvelle distribution de rouleaux de sacs jaunes sera réalisée par un prestataire privé à partir de mi-septembre et ce sur tout le territoire. Afin de répondre au mieux à cette dotation, un mode opératoire a été mis en place.

Période de distribution (6 semaines) du 16 septembre au 27 octobre 2019.

**A partir du 28 octobre jusqu'au 10 novembre 2019. Les habitants qui n'auront pas reçu la dotation de sacs jaunes devront contacter le SICOVAD.**

Le SICOVAD diffusera une information du mode de distribution auprès des usagers début septembre par le biais de la presse, site internet, réseaux sociaux, etc. **Pour tout complément d'information, le SICOVAD est à votre disposition au 03 29 31 33 75 ou par mail : [lidwine.claude@sicovad.fr](mailto:lidwine.claude@sicovad.fr)**

## Informations réglementaires et de bien vivre ensemble

### RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Les travaux de bricolage, jardinage et de loisirs sont autorisés :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



### BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse
- les feuilles mortes
- les résidus d'élagage
- les résidus de taille de haies et arbustes
- les résidus de débroussaillage
- les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.



À Aydoilles, la carrière des Bolottes est à la disposition des habitants.

La clé est à retirer aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Pour rappel, ce lieu de stockage est uniquement réservé aux déchets de tonte de pelouse, branches d'arbres et d'arbustes d'un diamètre inférieur à 10 cm mais absolument interdit aux autres déchets y compris troncs et souches d'arbres. Le bon sens et la responsabilité de chacun doivent prévaloir afin que ce service perdure.